

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 07

Séance du 26 février 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/02/2025
Date de transmission : 03/03/2025
Date de mise en ligne : 04/03/2025

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BERNASCONI Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. BOHLY Dominique)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

14^{ème} QUESTION

Proposition de prolongation du dispositif d'aide à la labélisation « Accueil Vélo » pour les professionnels du tourisme de Saint-Louis Agglomération pour 2025 (DELIBERATION 2025-014)

Saint-Louis Agglomération a adopté, le 14 décembre 2022, sa stratégie territoriale touristique et son plan de développement jusqu'en 2026 composé de 5 axes stratégiques, dont l'axe n°1 est de structurer la filière cyclo touristique.

Par délibération n°2023-101 du 14 juin 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en œuvre d'une aide à la labélisation « Accueil Vélo » pour les professionnels du tourisme de Saint-Louis Agglomération, dans les conditions suivantes :

- Aide de 80 % par structure (coût de 200 €/établissement et valable 3 ans)

Cette participation implique le versement d'une contribution de 160 € par site dans la limite d'un budget annuel fixé à 2400 €.

Pour solliciter cette participation, les hébergeurs, restaurateurs ou sites touristiques doivent renseigner un dossier de candidature précisant les conditions d'obtention de l'aide et respecter les conditions d'attribution de cette aide.

Après deux années d'existence, le dispositif a rencontré un franc succès. A présent, 11 professionnels du tourisme sont engagés dans la démarche et 7 autres sont en cours de labélisation.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de reconduire sur l'année 2025 le dispositif d'attribution d'une aide de 160 € par site pour la labélisation « Accueil Vélo » aux hébergeurs, aux restaurateurs et aux sites touristiques du territoire de Saint-Louis Agglomération qui en font la demande ;
- de prévoir une enveloppe budgétaire de 2400 € pour le financement de cette opération pour l'année 2025 ;
- d'approuver le dossier de candidature, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 février 2025

Le Président
Jean-Marc DECHTMANN

